

Les 65 ans et plus sont un peu plus de 160.000 à Bruxelles et plus de 560.000 en Wallonie. Mais le nombre ne fait pas toujours la force comme le démontre le nombre d'appels à l'aide enregistrés dans les deux Régions. La maltraitance psychologique arrive largement en tête des plaintes de nos aînés.

DOSSIER
PATRICE LEPRINCE

L'onde de choc déclenchée par les faits de maltraitance commis au sein de maisons de repos en Flandre pose évidemment une épineuse question au-delà du seul fait divers sordide: tout est-il fait aujourd'hui pour assurer la sécurité de nos aînés à Bruxelles et en Wallonie?

Infor-Homes, une association pluraliste et indépendante au service des personnes âgées et de leurs proches propose depuis plusieurs années une ligne d'écoute spécifique à Bruxelles. «Les faits dramatiques de maltraitance qui ont eu lieu en Flandre ont trait à la violence physique, ce qui est exceptionnellement le cas dans les appels que nous recevons, ce qui ne veut pas dire que cela n'existe pas mais nous sommes rarement dépositaires de tels faits», entame Amandine Kodeck, la directrice de l'ASBL. Reste bien sûr que la maltraitance se développe sous bien des formes. «Notre ligne d'écoute est dédiée à toute situation qui met à mal la dignité d'un aîné. Ce qui peut recouvrir des réalités très différentes allant du sentiment de se sentir mal accompagné en maison de repos à «mon fils a pris ma carte de banque, j'ai de mauvais rapports avec mon administrateur de biens» ou encore des familles dénonçant un mauvais accompagnement d'un parent. C'est bien évidemment la situation perçue par la personne elle-même ou ses proches et cela ne se résume souvent pas; comme pour le fait divers en Flandre, à une pauvre victime et un très méchant auteur. C'est la plupart du temps tout un contexte, une relation qui est mise à mal par une série de choses. Cela vaut la peine d'être nuancé en mettant l'accent sur le dialogue entre les différentes parties impliquées, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une institution.»

390 dossiers à Bruxelles

A charge pour l'ASBL d'aiguiller le plaignant vers les acteurs susceptibles de l'aider, qu'il s'agisse de la police pour les faits les plus graves (violence, vols...) ou d'autres acteurs de terrain voire l'autorité de tutelle (Cocom). «Lorsque nous entendons plusieurs situations similaires dans un même lieu et parce que c'est interpellant, nous n'hésitons pas, on parle ici d'une dizaine d'interpellations par an, certaines concernant une situation que nous relayons à la demande du plaignant et d'autres que nous appuyons car nous sommes nous-mêmes interpellés par le nombre.»

Le travail, en tout cas, ne manque pas. «L'année dernière, nous avons ouvert plus de 390 dossiers», poursuit Amandine Kodeck. «En 2020, il y a eu une nette augmentation dans le cadre



La maltraitance envers les aînés n'a pas chuté après le pic du covid



On parle de plus en plus de cette problématique et les dispositifs sont mieux connus mais il est évident que nous sommes davantage contactés

Amandine Kodeck
Directrice de Infor-Homes



du covid qui a mis à mal tous les aînés mais ce que nous observons c'est que nous ne reviendrons plus jamais aux chiffres d'avant.» Cela signifie-t-il que la maltraitance est en augmentation? Il faut là encore nuancer. «On parle de plus en plus de cette problématique et les dispositifs sont mieux connus mais il est évident que nous sommes davantage contactés.» Du bilan, il ressort aussi que les appels émanent plus d'aînés habitant en maison de repos «sachant toutefois que contrairement aux homes, les domiciles sont parfois des huis clos au sein desquels personne ne voit ce qui se passe mais, là aussi, la proportion d'appels augmente.»

Les types de maltraitance rencontrés en 2024 restent similaires à ceux de 2023. «On note toutefois, en termes de qualité de vie, les difficultés financières toujours plus importantes pour l'accès au secteur de l'hébergement et la paupérisation d'une grande partie de la population âgée bruxelloise imposant parfois des cohabitations difficiles au niveau relationnel.»

Bruxelles dispose-t-elle aujourd'hui de tous les outils pour protéger nos aînés? «La question des moyens reste posée», avance notre interlocutrice. «Les membres du service accompagnement, contrôle et sécurité (le service d'inspection d'Iriscare, Cocom, NDLR) font du mieux qu'ils peuvent mais ils sont aussi confrontés à la réali-

té institutionnelle qui ne leur permet pas toujours d'aller constater sur le terrain autant qu'ils le voudraient. On est aussi souvent en difficulté par rapport aux défauts de soins. Aucune instance ne semble compétente pour analyser ce qui s'est exactement passé concernant un cas individuel et voir où le bât a blessé. L'inspection va s'assurer que, dans l'ensemble, les procédures de soins sont respectées mais elle ne fera pas d'enquête individuelle. La réalité financière et sociale du secteur social santé encourage aussi sans doute la maltraitance car les professionnels sont eux-mêmes malmenés par un contexte difficile, qu'il s'agisse des maisons de repos ou des soins à domicile.»

2.119 appels en Wallonie

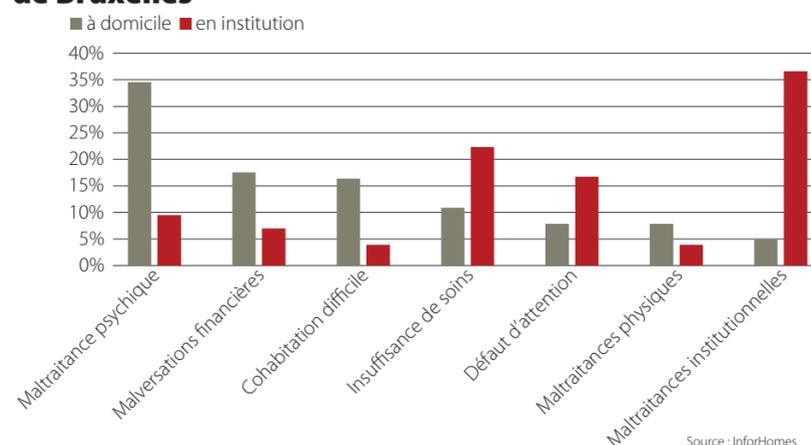
En Wallonie, Respect Seniors propose également un numéro vert consacré à la lutte contre la maltraitance. En 2023, l'association a enregistré 2.119 appels en la matière. Comme à Bruxelles, les statistiques sont sensiblement identiques à celles de 2024 qui doivent encore être approuvées par le CA. «Les gens nous appellent pour nous faire part de ce qu'ils ont constaté ou ressenti et en fonction de cela, nous proposons un accompagnement en fonction de la situation et surtout de la volonté de l'aîné», indique Dominique Langhendries, le directeur. «Nous

L'OMS estime que 5 à 6 % des plus de 65 ans pourraient connaître des situations apparentées à la maltraitance. © AFP

sommes là pour l'écouter mais s'il souhaite ne rien faire, on ne fera rien. Nous sommes là pour un accompagnement social mais pas pour faire le gros doigt sauf face à une situation trop dommageable pour l'aîné, en cas de danger grave et imminent mais depuis 2008 nous n'avons eu que cinq ou six actions de ce type.»

Au total, 875 dossiers liés à la maltraitance ont été ouverts en 2023. Une maltraitance classée en cinq catégories. «On a toujours en tête les coups et les blessures mais les maltraitements ne sont pas que physiques.» La plus importante forme rencontrée depuis l'ouverture de la ligne en 2012 est ainsi la maltraitance psychologique (31%). «Il s'agit de chantage, d'infantilisation soit jouer sur les émotions de l'aîné et en profiter pour le maltraiter.» Viennent ensuite les maltraitements financière, civique et la négligence qui approchent chacune les 20%. Les civiques? «Il s'agit essentiellement du non-respect des droits de l'aîné, le fait de choisir à sa place par exemple. Ce point a été particulièrement mis en exergue durant le covid.» Les négligences ont trait à la non-prise en compte de be-

Types de maltraitance rapportés au service d'écoute de Bruxelles



Les types de maltraitance rapportés au service d'écoute de Wallonie

